

HONORAIRES AGENCE

LA VENTE

→ Immeubles à usage d'habitation ou personnel

Appartements - Villas - Propriétés - Cession de parts dans les sociétés Immobilières - Viagers (sur valeur vénale et globale de l'immeuble) du prix de vente (honoraires inclus) : honoraires charges vendeurs sauf cas particulier.

Prix de vente jusqu'à 40 000 € C.C.	3 333,33 € HT	4 000 € TTC Forfaitaire
Prix de vente de 40 001 € à 77 000 € C.C.	4 166,66 € HT	5 000 € TTC Forfaitaire
Prix de vente supérieur à 77 000 € C.	5.434 % HT	6.52% TTC du prix de vente

→ Immeubles à usage commercial ou industriel

0.75%HT soit 9 % TTC du prix de vente (honoraires inclus)

→ Fonds de commerces

0.75%HT soit 9 % TTC du prix de vente (honoraires inclus)

→ Terrains

7,5% HT soit 9% TTC

LA LOCATION

→ Locaux à usage d'habitation (vide et meublé)

Honoraires locataires : « ZONE TENDUE »

Montants maximums ne pouvant être inférieurs aux honoraires facturés au propriétaire.

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	10 €/ m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 €/m ² TTC

Honoraires propriétaires :

Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

Honoraires d'entremise et de négociation, de visite, de constitution du dossier, de rédaction du bail et de réalisation de l'état des lieux.	8.34 % du loyer annuel, soit un mois de loyer hors charge, avec un minima de 13€/m ² .
--	---

→ Locaux à usage professionnel

10 % sur la première période triennale sur les loyers hors taxes cumulés.

LA GESTION

Nous vous proposons 3 forfaits : (selon TVA actuelle)

▪ Service INITIAL	6.5% HT soit 7.8% TTC
▪ Service CONFORT	7.5% HT soit 9% TTC
▪ Service STANDARD	8.5% HT soit 10.20% TTC

SYNDIC : Honoraires selon le contrat loi Alur

Honoraires pour vacation	80 €	96 €
<u>Gestion des impayés (aux frais du débiteur)</u>		
Mise en demeure	25 €	30 €
Remise du dossier à l'huissier / à l'avocat	250 €	300 €
Injonction de payer / Prise ou mainlevée d'hypothèque	125 €	150 €
Suivi de la procédure	250 €	300 €
<u>Mutation</u>		
Établissement de l'état daté	316,67 €	380 €
Opposition article 20 Loi 10 juillet 1965	100 €	120 €

GARANTIE FINANCIERE : GALIAN 89 rue de la Boétie 75008 PARIS

Garantie financière en Gestion Immobilière	-> 740 000 €
Garantie financière en Transactions	-> 120 000 €
Garantie financière en Syndic de copropriété	-> 320 000 €